



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2015

COMPTE-RENDU
PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Agnès BOCQUEL, Catherine MORLON, Ghislaine SANDON, MM Emmanuel GENIQUET, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Franck BERNARD, Eric URIDAT, Christophe MOYNE, Daniel DELAGNEAU, Thierry LABRUYERE.

Absente: Véronique VERDIER

Pouvoirs :

Aurélie VARRIER à Eric URIDAT
Christine NAVARRO à Agnès BOCQUEL
Dominique GUINET à Emmanuel GENIQUET
Frédéric BRU à Anny SANLAVILLE
Philippe MOREL à Gilles LEMOINE

Emmanuel GENIQUET est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

Approbation du compte de gestion 2014 (Commune et CCAS)

- Approbation du compte administratif 2014 (Commune et CCAS)
- Affectation du résultat de clôture 2014 (Commune et CCAS)
- Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2015
- Vote du budget primitif 2015 (Commune et CCAS)
- Avis sur projet de travaux hameau du Bady et demandes de subventions,
- Désignation de nouveaux membres suppléants au SMICTOM,
- Rétrocession de parcelles au domaine public rue des Moulins,
- Mise à jour de la servitude de tréfonds entre la commune et M. et Mme Logie,
- Convention entre la commune et le SIEA permettant le déploiement de la fibre optique rue de la mairie.

Examen de devis,
Compte rendu de commissions

Questions diverses
Informations

Le compte-rendu du conseil municipal du 27/01/2015 est approuvé avec toutefois une erreur à corriger : l'Entreprise LINEAX est retenue pour ce qui concerne les travaux de signalétique qui seront présentés aux commerçants. .

Une question diverse sera portée à l'ordre du jour :

- Daniel DELAGNEAU : Dérogations scolaires.

DELIBERATIONS :

I – BUDGETS ET COMPTES DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIFS

COMMUNE :

Madame le Maire donne la parole à Emmanuel GENIQUET Adjoint aux finances pour la présentation des résultats, ainsi que l'exécution budgétaire 2014 qui ne sera pas développée du fait de son étude approfondie lors de la dernière séance du conseil municipal.

1 Approbation du compte de gestion 2014 du Compte Administratif :

Emmanuel GENIQUET rend compte des résultats du compte de gestion produit par le comptable de la commune M.FILLON en tout point concordant avec le Compte Administratif de la Commune.

Les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement : 656 569.87 € pour 768 153.28 € de Recettes

Dépenses d'investissement : 206 683.39 € pour 215 246.31 € de Recettes compte tenu d'un résultat négatif pour 2013 de - 18 781.11 €.

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement de 2014 de : 136 195 € en dépenses reportés sur l'exercice 2015, ainsi que de 25 000 € en recettes , le résultat corrigé de clôture de l'exercice 2014 présente un solde négatif de - 121 413.19 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le compte de gestion 2014**

- **Approuve** le Compte Administratif 2014 soit :

Section Fonctionnement : dépenses 656 569.87€ et recettes 768 153.28 €

Section Investissement : dépenses 206 683.39 € et recettes : 215 246.31 €

- **Décide** de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 conformément au tableau ci-dessous.

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture N-1	- 18 781.11	165 351.59
Affectation 2013 faite en 2014 pour mémoire		-
Recettes	215 246.31	768 153.28
Dépenses	206 683.39	656 569.87
Résultat 2014	8 562.92	111 583.41
Résultat cumulé (résultat de clôture)	- 10 218.19	276 935.00
RAR Recettes	25 000.00	
RAR Dépenses	136 195.00	
<i>Total RAR Résultats</i>	- <i>111 195.00</i>	276 935.00
corrigé des RAR en SI	- 121 413.19	
Disponible pour la SF		
Affectation au 1068 au BP2015		
Reprise 001 (SI)	- 10 218.19	(débit)
Reprise 002 (SF)	155 521.81	(crédit)

2 Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2015 :

La commission des finances qui en a largement débattue propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour cette année.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de fiscalité et vote les taux suivants :

Taxe d'habitation :	11.84%
Taxe sur le foncier bâti :	12.47 %
Taxe sur le foncier non bâti	49.50 %

3 Budget Primitif 2015

Ce projet a été présenté à la commission des finances le 9 mars 2015 en présence du comptable public qui n'a pas fait de remarques particulières sur ce projet.

A) Dépenses de fonctionnement :

Compte tenu du réalisé 2014 certains postes ont été ajustés. Le chapitre 011 augmente de 10.000€ par rapport au prévisionnel 2014 et le chapitre 012 augmente de 13.000€ par rapport au prévisionnel 2014. Il est noté également que la commune ne sera pas contributrice au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal).

B) Recettes de fonctionnement :

Les dotations de l'état ne sont toujours pas connues à ce jour. Dès lors, il a été retenu une baisse de 5% de ces dotations pour tenir compte de ce qui a été voté dans la loi de finances 2015.

Pour ce qui concerne la fiscalité, les bases nous ont été notifiées. Dès lors, le chiffre relatif aux impôts locaux mentionnés dans ce projet est réel. L'excédent prévisible des recettes sur les dépenses permet d'alimenter les recettes d'investissement à hauteur de 210.672€.

C) Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 426.272€ qui proviennent pour l'essentiel du FCTVA (Fonds de Compensation TVA) et du virement de la section de fonctionnement. Il a été également inscrit des subventions que la commune sollicitera auprès de l'Etat et du conseil général pour les travaux au Bady et au Chemin vert.

D) Dépenses d'investissement :

Les dépenses hors opérations représentent soit des dépenses obligatoires (remboursement de la dette et reprise du déficit N-1 soit des dépenses d'achat de petit équipement, une prévision pour de l'acquisition foncière et pour le renouvellement des véhicules.)

S'agissant des investissements par opération : Les opérations 188 «rue du Marry» et 165 «travaux bâtiments communaux» ont été soldées.

Il a été ouvert deux nouvelles opérations : 189 «Programme du Bady» et 190 «Opération chemin vert». Ces programmes sont budgétés respectivement à hauteur de 70 000 € et 11 000 €.

Compte tenu des crédits reportés que nous devons obligatoirement reprendre, aucune somme n'a été prévue pour le projet de bâtiment à l'école. Il y aura lieu de procéder par décision modificative pour traduire dans le budget les prévisions retenues par les élus lors de la réunion d'ensemble du 13 janvier dernier. Thierry LABRUYERE insiste sur ce point car cela correspond à ce qui avait été débattu en équipe complète.

Le Budget Primitif 2015 s'équilibre en recettes et dépenses :

- Fonctionnement : 914 882.00 €
- Investissement : 426 272.00 € compte tenu des restes à réaliser 2014 de 136 195 € en dépenses et 25 000 € en recettes.

Après en avoir délibéré, le Budget primitif de 2015 est **approuvé** par :

15 voix Pour, 3 Contre et 0 abst

Catherine MORLON et Daniel DELAGNEAU précisent qu'ils votent Contre ce BP pour 2 raisons :

- 1) La ligne subventions 6574 comprend le salaire de la personne embauchée par STE EUPH LIVRES,
- 2) Le choix de dépense de 70 000 € pour la sécurité du hameau du Bady aurait pu être bien moins élevé afin de permettre d'inscrire au budget une ligne pour l'école.

Pour Christophe MOYNE, seul le 1er point le conduit à voter contre le BP 2015.

CCAS :

Mme le Maire, Présidente du CCAS, donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2014 ainsi que du Compte Administratif, en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du receveur, comptable de la collectivité.

L'exercice 2014 se termine, compte tenu des résultats des exercices précédents, avec un excédent de fonctionnement de 7 357.13 € reportable sur 2015, compte tenu de 5 302.99 € de recettes et de 3 802.36 € de dépenses.

Après en avoir délibéré et hors la présence de Mme la Présidente, les Compte de Gestion, compte Administratif, ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2014, sont approuvés à l'unanimité des membres du CCAS.

Pour ce qui concerne le Budget Primitif 2015, il se décompose comme suit :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 12 557.13 € € compte tenu du report en recettes de 7 357.13 € (Résultats antérieurs) et de la subvention communale de 3000 € (Votée au BP de la commune).

Mme le Maire précise que le CCAS aura cette année à statuer sur les demandes de subvention des organismes sociaux qui feront une demande.

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif tel que présenté est adopté à l'unanimité des membres du CCAS.

II – AVIS SUR PROJET TRAVAUX HAMEAU DU BADY –ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire donne la parole à Didier ALBAN, adjoint aux travaux, porteur du projet. Il refait le point tout en rappelant que lors du dernier conseil municipal, les conseillers avaient pu débattre du projet.

Le Hameau du bady est situé sur la RD 88 A entre les villages de Sainte Euphémie et Saint Didier de Formans. Il est traversé par la RD 88 A qui est étroite et possède une bosse au centre du hameau.

La zone de circulation concernée est classée en agglomération, la circulation est donc limitée à 50 km/h. Ce hameau est desservi par les transports scolaires et par la ligne 2 « Toussieux- Trévoux » du réseau Saônibus .Un arrêt de bus est implanté à la sortie du hameau. Le cheminement piéton pour rejoindre l'abri bus n'est pas sécurisé.

Le développement important de l'habitat au travers de division de propriétés (réhabilitation de corps de ferme en plusieurs appartements) et de construction de pavillons individuels rendent nécessaire un aménagement sécuritaire pour les riverains qui se plaignent depuis plusieurs années de la vitesse excessive des véhicules et de la traversée dangereuse.

L'ambition de ce projet est double :

- sécuriser la traversée du hameau en ralentissant la vitesse des véhicules routiers,
- sécuriser le cheminement des piétons en leur dédiant un passage permettant d'atteindre l'arrêt bus et à terme de rejoindre le village en toute sécurité. La municipalité poursuit l'objectif de créer un cheminement doux reliant ce hameau du Bady au village.

Lors d'une réunion publique les habitants du quartier ont pu découvrir le projet et s'exprimer à ce sujet. Il en ressort un contentement global avec une demande spécifique pour la pose d'un panneau stop au bout du chemin du Bady. Ainsi qu'une demande d'un agriculteur qui passe régulièrement par cette rue avec des engins larges. Une lisse en bois a été supprimée afin de permettre le passage de ces engins.

Mme le Maire précise que les riverains n'ont pas souhaité la pose de panneaux STOP comme préconisé par Daniel DELAGNEAU qui trouvait cette solution plus efficace et moins honéreuse à cause du bruit engendré par l'arrêt et le redémarrage des véhicules.

Elle informe l'assemblée que ce projet peut se réaliser avec les aides financières suivantes :

- DETR à hauteur de 50 % du montant HT des travaux soit 75 694.00 €
- La Région Rhône Alpes au travers du CDDRA pour le cheminement doux pour 30 % et le Conseil Général pour 20 %

Didier ALBAN précise que pour ce qui concerne ces deux dernières subventions, le CCDRA se charge du dossier dans son ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour et 2 contre (Daniel DELAGNEAU et Catherine MORLON)

Approuve le projet tel que présenté pour un montant HT hors études de 75 694.00 € et autorise MME le Maire à signer tous actes se rapportant à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire :

- à procéder aux demanden de subventions : DETR - REGION ET CONSEIL GENERAL –
- à signer tous actes se rapportant à ces demandes de subvention.

Vu les articles L5211-7 et L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 28 Mars 2014, désignant après élection :

Aurélie VARRIER titulaire
Eric URIDAT titulaire

Véronique VERDIER suppléante
Ghislaine SANDON suppléante

Considérant le changement de résidence de Véronique VERDIER, ses absences aux réunions du Conseil municipal, ainsi que les non réponses aux demandes du maire concernant cette situation,
Considérant la difficulté pour les délégués titulaires d'assister aux réunions de ce syndicat qui se déroulent pour la plupart en journée,

- il est proposé aux membres du conseil municipal de remplacer Véronique VERDIER à la suppléance du SMICTOM.

Madame le Maire demande qui est candidat ? Gilles LEMOINE propose sa candidature,

Gilles LEMOINE est élu à l'unanimité délégué suppléant en lieu et place de Véronique VERDIER.

IV – RETROCESSION DE PARCELLES DE TERRAIN AU DOMAINE PUBLIC RUE DES MOULINS :

Monsieur Emmanuel GENIQUET informe le conseil municipal de la situation pour sept parcelles de terrain situées le long de la rue des Moulins, ces parcelles sont à rétrocéder à la commune à titre gratuit. Les parcelles concernées par la rétrocession sont les suivantes :

N° PARCELLES	PROPRIETAIRES	ADRESSE
ZB 273	WILLIOT Thomas et GENTHON Véronique épouse WILLIOT	5 chemin de la Mouturière 01600 SAINTE EUPHEMIE
ZB 250 ZB 251 ZB 252	MCCI	24 Avenue Marc Sangnier BP83006 69605 VILLEURBANNE CEDEX
ZB 225	MARECHAL Jean DESBONNES Janine Epse MARECHAL	385 rue de la Botasse 01600 SAINTE EUPHEMIE
ZB 295	CHARVET Jean Yves LENOIR Armelle	165 Rue des Moulins 01600 SAINTE EUPHEMIE
ZB 297	KIRCHHOFFER Jocelyn REVEAU Hélène Epse KIRCHHOFFER	185 Rue des Moulins 01600 SAINTE EUPHEMIE

CONSIDERANT la nécessité de régulariser cette situation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTTE le transfert au domaine privé communal à titre gratuit des parcelles ZB 37 ZB 250 251 252 – ZB 225 – ZB 295 – ZB 297.

AUTORISE Madame e le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif en relation avec ces cessions.

V – MISE A JOUR DE LA SERVITUDE DE TREFONDS ENTRE LA COMMUNE ET M. et MME LOGIE

Monsieur Emmanuel GENIQUET informe le conseil municipal

- 1) que lors de la construction des salles périscolaires et de la bibliothèque, il a été nécessaire de passer des réseaux (eaux pluviales, eaux usées et fourreaux pour la fibre optique) sur les propriétés appartenant à M. et MME LOGIE Jérôme et M. et MME ALVAREZ William créant ainsi une servitude de tréfonds. Cette servitude n'a fait l'objet d'aucun acte officiel,
- 2) que la propriété de M. et MME LOGIE bénéficiait d'une servitude de passage sur le fond de la commune et que lors de la construction des bâtiments précités cette servitude a été annulée d'un commun accord entre la commune et M. et MME LOGIE.

Les parcelles concernées sont :

N° PARCELLES	PROPRIETAIRES	
A 928	COMMUNE DE STE EUPHEMIE	FONDS DOMINANT
A929	LOGIE JEROME BESMOUIN LAURENCE EPSE LOGIE	FONDS SERVANT
A930	ALVAREZ WILLIAM MELIEZ ANGELIQUE EPSE ALVAREZ	FONDS SERVANT

CONSIDERANT la nécessité de régulariser cette situation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE :

- 1) de faire supprimer la servitude de passage pour la propriété de Monsieur et Madame LOGIE Jérôme.
- 2) de régulariser la servitude de tréfonds pour les parcelles A929 et A930.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif en relation avec ces servitudes.

VI - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SIEA PERMETTANT LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE RUE DE LA MAIRIE

Didier ALBAN présente le projet de déploiement de la fibre qui alimentera la rue de la Mairie, sachant que le lotissement des Iris a donné son accord pour le passage de la ligne sur son domaine. Cette ligne, pour rendre possible le déploiement sur la section ouest de la rue de la mairie doit parcourir le bâtiment de l'école et rejoindre un poteau d'éclairage public situé en face. Il convient donc de signer une convention entre le SIEA et la commune afin de permettre cette solution.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

VII – EXAMEN DE DEVIS

Tondeuse et Débroussailleuse : Didier ALBAN propose de faire l'acquisition de ce matériel chez Motoculture Beaujolaise pour des montants après négociation de :

Tondeuse : CUBE CADET 1 872.00 TTC avec reprise de l'ancien matériel pour 400.00 € TTC en l'état

Débroussailleuse : STIHL FR 460 CE pour 1 050.00 € TTC

Accord à l'unanimité

Remplacement climatiseurs :

Les climatiseurs de l'école sont à changer car plus aux normes. Des devis ont été demandés à 3 entreprises différentes. Deux seulement ont répondu. Didier ALBAN propose de retenir l'entreprise AIR CLIMATISATION ENERGIE pour un montant après négociation de 5 968.00 € TTC.

Accord à l'unanimité.

VIII – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS et SYNDICATS

Commission travaux Jeudi 26 février 2015: Didier ALBAN

Le compte rendu de cette réunion a été envoyé à tous les membres du conseil. Cette réunion était axée sur visite terrain des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Vendredi 27 février 2015 Réunion publique Hameau du Bady

Voir compte rendu .Participation importante des habitants du hameau
Présentation du projet suivi d'un échange entre les habitants et les élus
Les travaux seront réalisés courant 2015.

Mardi 24 mars 2015

Examen des nouveaux plans de la traversée du hameau du Bady établis suite aux remarques formulées lors de la réunion publique.

Validation des propositions de Calad' Etudes pour la nouvelle convention concernant la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

T.A.P :

Marie Thérèse RIGAUDIER informe l'assemblée de la réalisation des groupes d'enfants pour le 3eme trimestre, ils seront distribués prochainement. De nouveaux intervenants devront être sélectionnés pour l'an prochain.

Le 30 Mars, un rendez-vous a été organisé avec les bénévoles d'1,2,3 Soleil afin de faire le point sur le budget de l'année. Un groupe « Pétanque » sera proposé aux enfants sur la base du volontariat.

Une réunion du Comité de Pilotage PASAE s'est déroulée avec 7 communes, une 8ème commune viendra peut-être rejoindre le groupe : Beaugard.

CCDSV Commission Assainissement le jeudi 26 février 2015

Voir compte rendu. Réunion mixte élus et secrétaires de mairie

Réunion d'information concernant

- les nouveaux processus mis en place pour le recouvrement de la participation à l'assainissement y compris les nouveaux coûts.
- la nouvelle méthode pour réaliser les travaux de raccordement au réseau. La CCDSV mandatera une entreprise pour les travaux à réaliser sur la partie publique.

CCDSV Commission Culture et Patrimoine Jeudi 05 Mars

Commission axée essentiellement sur les subventions à attribuer par la CCDSV ainsi que la communication et l'information concernant l'ensemble des manifestations se tenant sur le territoire.

Un groupe de travail se réunira sur ce projet de communication.

CCDSV Commission transports Lundi 09 mars 2015

Transports scolaires

Communication de la charte transport et du règlement ainsi que des documents de demande d'inscription pour la rentrée de septembre 2015.

Inscription à déposer avant le 13-07-2015.

Transports scolaires et collectifs

A compter de 2016, le Conseil général restitue la gestion de certaines lignes à la CCDSV.

Depuis le regroupement de la CCPOD et de la CCSV, une extension du réseau SAONIBUS sur l'ensemble du nouveau territoire de la CCDSV est à mettre au point.

Le marché actuel se termine en Août 2016. Nécessité de réfléchir et définir une stratégie nouvelle en fonction de ces éléments.

SYNDICATS :

SMICTOM vote du Budget

SIEP vote du budget

QUESTION DIVERSE :

Daniel DELAGNEAU demande des explications quant aux dérogations de demandes d'inscriptions scolaires refusées à plusieurs familles ne résidant pas ou plus sur la commune, pour la prochaine rentrée scolaire. Il déplore que le Conseil Municipal ne soit pas tenu au courant de ce sujet. Il ne trouve pas normal d'en être informé par les administrés.

Marie-Thérèse RIGAUDIER lui fait remarquer que les membres de la commission scolaire en ont été informés par le dernier compte rendu.

Daniel DELAGNEAU demande à ce que ce compte rendu soit envoyé à tous les conseillers au même titre que les autres commissions.

Mme RIGAUDIER entend la demande et précise qu'à l'avenir le compte rendu sera adressé à tous les membres du conseil municipal.

Madame le Maire indique que cette question n'a jamais été débattue en conseil, et que ce n'est pas de sa compétence. Les demandes d'inscriptions et de dérogations étant de compétence du Maire uniquement. Elle précise qu'une partie des demandes pour la rentrée scolaire 2014 – 2015 avaient déjà été accordées à titre exceptionnel, pour la petite section maternelle, et parce que ces enfants étaient gardés par des assistantes maternelles de la commune. Elle donne lecture de son accord du 20/03/2014.

Elle informe le conseil que des courriers ont été reçus en Mairie émanant de parents d'élèves ou d'Assistante maternelle mécontente de « perdre » des contrats de garde d'enfants. Elle précise

qu'elle ne répondra pas au courrier « injurieux » dont elle a été destinataire, mais qu'elle le conserve néanmoins dans le dossier. Il est tenu à la disposition de tout conseiller qui souhaiterait le lire.

Catherine MORLON fait remarquer que du temps de Monsieur STELLATI, il était posé la question au conseil municipal de se prononcer pour d'éventuelles participations financières des familles n'habitant pas la commune.

Daniel DELAGNEAU pense que s'il s'agit juste d'un problème de place au restaurant scolaire, on pourrait trouver une solution en refusant comme avant les enfants de moins de 4 ans, ce qui ferait du travail pour les assistantes maternelles.

Mme le maire souligne qu'il ne s'agit pas de répondre à la question de certains parents par une autre difficulté pour d'autres parents.

Mme le Maire indique qu'il faut considérer le problème plus dans son ensemble :

- Le restaurant scolaire où les places sont comptées, où le personnel est en charge de travail important,
- La capacité de la salle de sieste,
- La salle informatique,
- Les effectifs par classe etc...

Emmanuel Geniquet complète les explications en reprenant les échanges sur ces sujets, qui ont eu lieu lors du dernier conseil d'école.

Mme le maire dit qu'elle ne peut pas être interpellée régulièrement sur ces sujets sans prendre les décisions qui s'imposent pour y faire face. Elle ajoute que 12 logements ont été construits et seront ouverts à la location en juin 2015, et que nous n'avons encore aucune visibilité sur la composition des familles et l'incidence de leur arrivée sur les effectifs scolaires.

Daniel DELAGNEAU s'insurge sur le fait que rien ne soit budgété pour l'agrandissement de l'école sur le budget 2015

Emmanuel GENIQUET lui fait remarquer sa mauvaise foi : une ligne budgétaire devant être créée par décision modificative très prochainement. Mme le maire rappelle l'intervention de Thierry LABRUYERE à ce sujet.

Thierry LABRUYERE précise qu'il fait confiance aux personnes en charge des questions scolaires, ce qui ne veut pas dire que l'on n'a pas le droit d'être informé. Chacune des parties devant assumer ses responsabilités : élus et parents.

Mme le Maire précise qu'elle a bien conscience que sa décision impacte directement les assistantes maternelles dans leur travail ainsi que les familles dans leur vie quotidienne, mais que cette décision lui incombe en tant qu'élue responsable. Il n'en demeure pas moins que le maire est en droit d'attendre de chacun le respect dû à sa fonction.

Dans le courant des débats, Daniel DELAGNEAU a fait remarquer qu'un blog avait été créé par un élu avec des photos prises lors des temps d'activités périscolaires.

Agnès BOQUEL informe qu'elle est à l'origine de ce blog ouvert à une dizaine de personnes ciblées, que sa maladresse a été corrigée le soir même de la parution afin de respecter les règles du droit à l'image et à la communication.

INFORMATIONS :

Commission scolaire le 27/04/2015 à 18h30

Commission finances le 16/04/2015 à 18h30

Commission travaux le 29/04/2015 à 19h30 (déplacement sur le terrain)

Prochain conseil municipal le 28/04/2015 à 20h30

Séance levée à 23h20